

**DELIBERATION N° 26/054 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT L'OPÉRATION DE RÉNOVATION DE DOUZE RAMES AMG 800
CHÌ APPROVA L'OPERAZIONE DI RINNUVAZIONE DI DODICI RAME AMG 800**

SEANCE DU 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juin 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Didier BICCHIERAY, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Paul-Louis GIANNECCHINI, Pierre GUIDONI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVEVERA, Jean-Noël PROFIZI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul-Félix BENEDETTI à M. Jean-Noël PROFIZI
M. Jean-Marc BORRI à M. Petru Antone FILIPPI
Mme Vanina BORROMEI à M. Jean-Christophe ANGELINI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Françoise CAMPANA
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à Mme Antonia LUCIANI
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Paula MOSCA
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Joseph SAVELLI
Mme Flora MATTEI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Antoine-Joseph PERALDI à M. Romain COLONNA
M. Antoine POLI à M. Pierre POLI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Paul-Louis GIANNECCHINI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 25/120 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 approuvant le bilan et l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) des infrastructures de transport 2017-2026 – PPI 2026-2030 routes et fer,
- VU** la délibération n° 25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2026-07 du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 23 juin 2026,
- APRES** avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (57) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Paul-Louis GIANNECCHINI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin

MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVEA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE les caractéristiques principales de l'opération de RG16 portant rénovation des 12 AMG 800 pour un montant total de 11 736 000 € HT, ainsi que le plan de financement suivant :

Montant total : 11 736 000 € HT

Collectivité de Corse : 2 347 200 € HT (20%)

Etat (PTIC) : 9 388 800 € HT (80%)

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 26 juin 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 25 ET 26 JUIN 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**OPERAZIONE DI RINNUVAZIONE
DI DODICI RAME AMG 800
OPÉRATION DE RÉNOVATION
DE DOUZE RAMES AMG 800**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

I - PRESENTATION DE L'OPERATION

La Collectivité de Corse, propriétaire des installations et matériels ferroviaires, met en œuvre depuis le début des années 2000 un effort important de modernisation de son réseau afin d'assurer sa pérennisation et son développement en dégagant des objectifs prioritaires de sécurisation des transports, d'accroissement du trafic voyageur et de réduction des temps de parcours.

C'est dans ce cadre que la Collectivité de Corse s'est engagée dans la réalisation de programmes ambitieux de rénovation des infrastructures, et répond aux enjeux d'augmentation depuis 2012 de 70% de la fréquentation et de 30% du réseau kilométrique.

Aussi, le nouveau système de signalisation automatisé nommé système de Commande Centralisée en Voie Unique (CCVU), co-financé au titre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2022, a été mis en service le 03 novembre 2025.

Cette opération a été couplée avec la création de nouveaux points d'entrecroisement sur les sections périurbaines du réseau ferré (Caldanaccia, Ricantu, Bassanese, L'Algaghjola et Lumiu), permettant d'augmenter la fréquence et de faciliter l'exploitation.

Ces opérations sont accompagnées par la modernisation des principales gares du réseau, Aiacciu, Mizana, Vizzavona, Corti, Casamozza, L'Isula, Calvi et U Borgu, ainsi que par la rénovation de 5 grands ponts ferroviaires métalliques dont les travaux se sont achevés au 30 mars 2026.

Dans le cadre de l'exploitation, les 12 rames AMG800 acquises en 2010 sont utilisées sur les différentes lignes et notamment sur les périurbains d'Aiacciu et de Bastia.

Afin de garantir l'exploitabilité de l'ensemble des rames au-delà de 2040 dans un contexte de forte mobilisation, une importante phase de révision à mi-vie (jalon RG16) doit être réalisée entre 2026 et 2030.

Cette opération a été inscrite au PPI 2026-2030, par délibération n° 25/120 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025.

Toutefois, cette rénovation essentielle avec des travaux multiples impose l'arrêt de chacune des rames durant une période de 4 à 6 mois, et va impacter l'exploitation et mobiliser fortement les équipes de l'atelier de Casamozza.

Aussi, la révision s'effectuera en 2 tranches de 6 rames, et s'échelonnera de 2027 à 2031, afin d'éviter tout impact significatif sur le service aux usagers.

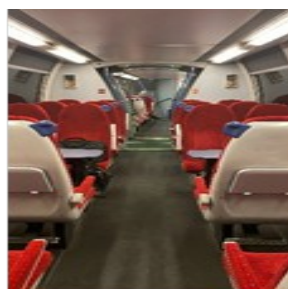
II - DESCRIPTION ET PLANNING DES TRAVAUX

II-1. Description des travaux

Conformément au contrat de maintenance, le jalon mi-vie intervient 16 ans après la mise en service de la rame.

Il a pour objectif de s'assurer de l'intégrité mécanique de la structure du train (expertise des soudures, des points de corrosion, rénovation de la livrée extérieure, ...), du traitement de l'obsolescence de certains composants (cartes électroniques, écrans, logiciels, ...), mais également d'une mise au norme ou d'amélioration de différents équipements (rénovation des blocs de climatisation et des gaz utilisés ainsi que de l'éclairage néon pour respecter les dernières réglementations en vigueur, modification de l'échappement pour permettre une réduction du bruit...).

Au-delà des modifications imposées par le plan de maintenance, c'est également l'occasion de moderniser l'intérieur des trains et d'améliorer le confort des usagers (changement des sièges, rénovation des revêtements de sol, nettoyage en profondeur des rames, ...).



Ces opérations nécessitent l'immobilisation totale de chacune des 12 rames sur une période de 4 à 6 mois, mais permettent de réaliser différentes opérations techniques qui ne sont pas réalisables lors des autres jalons de maintenance classiques.

Les rames feront l'objet d'un démontage complet, d'une inspection poussée et de travaux de rénovation importants afin d'assurer une exploitation conforme et optimum pour les prochaines 16 années.

L'opération est divisée en deux tranches comprenant 6 rames chacune. Elle comprend :

- La mission de maîtrise d'œuvre complète (études, suivi des travaux, ...) ;
- La pose et la fourniture des équipements (sièges, obsolescence de composants électroniques, système d'information voyageur...) ;
- Le traitement de la surface extérieure des rames (traitement de la corrosion, peinture, pelliculage, ...) ;
- La fourniture des outillages spécifiques ;
- Les missions d'expertises complémentaires (atténuation du bruit de l'échappement, ...) ;
- Les missions de contrôle technique extérieur ;

- La fourniture de l'ensemble de la documentation du projet (études, sécurité, maintenance, ...).

II-2. Planning prévisionnel des travaux

Opérations	Planning	
	Lancement de la procédure	Etape de procédure
Maîtrise d'œuvre	4 ^{ème} trimestre 2026	Remise DCE pour publication du marché travaux 1 ^{er} trimestre 2027
Travaux	1 ^{er} trimestre 2027	Notification 2 ^{ème} trimestre 2027

Le calendrier des opérations est lié aux dates de mise en service des rames, au plan de maintenance, ainsi qu'aux distances kilométriques parcourues par les différentes rames depuis leur mise en service.

Certaines opérations comme la vérification et le traitement de la corrosion de la structure métallique pourraient entraîner des décalages de planning.

A cette date, il n'a pas été observé de problématique majeure mais seul un contrôle approfondi avec une inspection totale des rames permettra de s'en assurer.

La répartition en nombre de rames par année est la suivante :

Année	Tranche	Nombre de rames
2027	Tranche 1	1 rames
2028	Tranche 1	2 rames
2029	Tranche 1	3 rames
2030	Tranche 2	3 rames
2031	Tranche 2	3 rames

III – FINANCEMENT DE L'OPERATION

III-1. Montant prévisionnel des travaux

L'estimation globale de l'opération s'élève à un montant de **11 736 000 € HT** décomposée en deux tranches, comme suit :

Désignation	Unité	Quantité	Prix unique en € HT	Montant total en € HT
2027-2029				
Tranche 1 (RG16 sur 6 rames)	Rame	6	978 000	5 868 000
2030-2031				
Tranche 2 (RG16 sur 6 rames)	Rame	6	978 000	5 868 000
TOTAL				11 736 000

III-2. Plan de financement

Les opérations de travaux, maîtrise d'œuvre et missions annexes devraient être financées dans le cadre du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC), selon la répartition suivante :

PTIC		
Financement	Taux de participation max au montant HT	Montant en € HT
Etat	80 %	9 388 800
CdC	20 %	2 347 200
Total HT		11 736 000

Une demande de financement au titre du PTIC sera présentée en ce sens aux services de l'Etat.

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée de Corse d'approuver les caractéristiques principales et le plan de financement de l'opération de RG16 portant rénovation des 12 AMG800, pour un montant total de 11 736 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.